

les unions régionales de médecine libérale (URML) ;

– mieux informer le grand public et notamment sur le fait que « le risque zéro n'existe pas ».

Le diabète

Pour une meilleure prise en charge de la maladie chronique, deuxième pathologie exemplaire des améliorations à apporter au système de soins après le cancer, traité en 1997, la Conférence a demandé l'amélioration de la prévention du diabète et de la prise en charge du diabétique.

Parmi les propositions à retenir (la Conférence en a formulé dix) :

– établir sous l'égide de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes) les recommandations de bonnes pratiques pour la prise en charge du diabète non insulino-dépendant ;

– améliorer l'éducation du patient notamment par une meilleure formation spécifique des soignants ;

– prendre en compte l'acte éducatif dans la nomenclature.

Ce texte ne propose qu'une sélection des trente-neuf propositions retenues par la Conférence. Il est donc recommandé de se reporter au rapport lui-même... Il est disponible au secrétariat de la Conférence. Les résolutions n'ont pas toutes la même portée, pourtant certaines d'entre elles sont à l'évidence porteuses de changement, parfois même très novatrices. ■

Conférence nationale de santé

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
1, place de Fontenoy 75007 Paris
Téléphone : 01 40 56 44 89
Télécopie : 01 40 56 56 29

Les États généraux de la santé

La démocratie sanitaire

Autre volet préalable à l'élaboration de la politique de santé, les États généraux de la santé associeront l'ensemble des Français aux évolutions du système sanitaire. Ils se dérouleront durant le dernier trimestre 1998 et début 1999.

Serge Skanavi

Interne en santé publique, direction générale de la Santé, bureau SP1

Les États généraux de la santé sont un élément essentiel de la démocratie sanitaire que le gouvernement entend bâtir. Ils proviennent de la volonté de donner une plus grande place aux usagers dans les décisions publiques et de mieux adapter l'offre aux besoins de santé de la population. Le dialogue initié vise à recueillir l'opinion des Français et à améliorer leurs connaissances sur leur système sanitaire.

Instaurer un dialogue avec les Français sur la santé

Les États généraux donneront l'occasion de conforter les principes fondateurs du système de santé français parmi lesquels la solidarité, l'absence de sélection selon les risques et la liberté de choix de son médecin.

Mais ils permettront aussi d'associer les Français aux nécessaires adaptations de notre système de soins. Le gouvernement compte sur cette vaste concertation pour préciser, entre autres, les modes de

tarification les mieux à même de privilégier l'utilité médicale des actes de prévention et de soins ou les conditions dans lesquelles le rôle des régions, dans la prise de décisions politiques en matière de santé, pourra être renforcé.

La consultation nationale par questionnaire

Une consultation directe de l'ensemble de la population par un questionnaire anonyme composé d'une vingtaine de questions et d'un espace de libre expression est prévue dans un premier temps. Elle permettra de recueillir l'opinion des Français sur l'accès aux soins, la qualité de la relation entre le patient et les professionnels de santé, la qualité des soins et de l'information reçus, et sur leurs attentes.

Ce questionnaire sera accompagné par un document d'orientation sur les déterminants de santé, le système de soins et les défis auxquels il est confronté. Il apportera les éléments d'information indispensables pour faire progresser le questionnaire et soulignera la responsabilité de chacun dans la préservation de son capital santé.

Par ailleurs, un forum internet permanent est mis en place pour faciliter les échanges.

Les initiatives régionales

Les réunions-débats

Dans le prolongement de la concertation engagée par les conférences régionales de santé, des réunions-débats donneront la possibilité au public et aux acteurs de santé de prendre la parole sur des sujets qui mobilisent les médias ou suscitent des peurs tels que les

Recueillir l'opinion des Français et améliorer leurs connaissances sur le système sanitaire

Les thèmes mis au débat

- Mieux naître en France
- Jeunes et santé : préserver l'avenir
- Le droit de vieillir
- Santé et cadre de vie
- Accéder aux soins
- Dépendances, toxicomanies et réduction des risques
- La santé par la prévention
- Soins : l'impératif de qualité
- Le malade et l'exercice de ses droits
- Perspectives de la recherche
- L'hôpital et la ville
- La santé mentale
- Les soins palliatifs et la lutte contre la douleur

problèmes éthiques ou la sécurité sanitaire. Les débats pourront orienter la révision des schémas régionaux d'organisation sanitaire (Sros) notamment en ce qui concerne le développement des réseaux de soins et les conditions de conciliation entre proximité et qualité.

Les initiatives citoyennes

Afin de restaurer la confiance de l'usager dans le système de soin et d'accroître la transparence du dispositif, les initiatives des professionnels de santé et des associations seront vivement encouragées.

Les forums thématiques

Dans onze villes de province seront organisés des forums thématiques sur chacun des grands thèmes mis au débat (cf. encadré). La formule des conférences citoyennes faisant intervenir un jury a été

retenue pour permettre un échange entre le public et les experts.

Les réponses au questionnaire et les conclusions des débats régionaux seront synthétisées en vue d'une restitution lors des journées nationales de clôture.

L'animation

L'animation de l'opération sera assurée par un comité d'orientation national constitué de 25 membres. Il a pour fonctions de promouvoir les États généraux auprès des médias, de participer à la synthèse des travaux thématiques et de formuler des recommandations pour ancrer le débat public sur les questions de santé. Sa composition reflète la diversité des acteurs intéressés par le fonctionnement du système de santé : professionnels, gestionnaires, élus locaux et nationaux, responsables associatifs, mais aussi économistes, sociologues, journaliste, écrivain.

Dans les régions, les États généraux seront dirigés par des comités de pilotage régionaux. Ceux-ci seront chargés d'organiser les réunions-débats, de susciter les initiatives et d'assurer la remontée de l'information au niveau national. Les principes qui ont présidé à la constitution des comités de pilotage régionaux sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour le comité d'orientation national.

Aux côtés du comité de pilotage régional, 14 groupes de travail thématiques auront pour tâche de former et d'aider le jury mis en place pour chaque forum thématique. Chaque groupe de travail rédigera une brève notice à destination du grand public expliquant les enjeux et les données clés sur chaque thème. Constitué d'une dizaine de personnes, il rassemblera autour d'un pilote thématique, les compétences des professionnels de santé au sens large, mais aussi des sociologues, philosophes, juristes, démographes... ■

Fonds d'intervention en santé publique **Publication des résultats**

Le Fonds d'intervention en santé publique (FISP), doté en 1993 de 100 millions de francs pour promouvoir des études et des actions de santé publique, avait permis de lancer un premier appel d'offres en 1993 conduisant à la sélection de 86 projets. Un deuxième appel d'offres régionalisé a été mis en œuvre en 1997, centré sur les thèmes « usage du tabac », « consommation excessive d'alcool » et « santé et précarité ». Il a privilégié le soutien à des études et actions régionales.

Cet ouvrage présente les résumés des projets sélectionnés dans le cadre de ce 2^e appel d'offres du FISP. Chaque projet est présenté sous forme d'une fiche d'identité décrivant ses objectifs, sa méthodologie et les résultats attendus.

Disponible à partir de novembre 1988 au Réseau national de santé publique
12, rue du Val d'Osne
94415 Saint Maurice cedex
Téléphone :
01 41 79 67 00